

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous trouvons dans le *Moniteur* le texte d'une dépêche adressée par le gouvernement bavarois à ses représentants près les cours de Vienne et de Berlin, en vue d'amener les deux grandes puissances allemandes à des sentiments plus pacifiques.

Dans cette dépêche, le gouvernement de Bavière rappelle l'obligation pour tous les Etats de la Confédération de porter leurs différends devant la Diète, et l'interdiction, par le pacte fédéral, de toute guerre entre les Etats confédérés.

« A une guerre semblable, dit-elle, s'opposent non-seulement les principes du droit fédéral, mais les biens les plus sacrés de la nation et tous les intérêts vitaux de l'ensemble des pays confédérés. »

La Bavière ne s'oppose pas néanmoins à une réforme de la Constitution, si cette réforme est jugée nécessaire; mais elle ne s'associerait pas à des projets qui détruiraient la Constitution sous prétexte de la réformer. Elle adjure donc les deux grandes puissances allemandes de déclarer que chacune d'elles, en ce qui la concerne, s'abstiendra de toute attaque violente contre tout autre membre de la Confédération.

La *Gazette officielle* de Bavière, qui publie cette dépêche, ajoute que les réponses des cabinets de Vienne et de Berlin sont déjà arrivées à Munich et qu'elles annoncent des dispositions conciliantes.

Nous avons aujourd'hui le texte de la réponse du gouvernement saxon à la circulaire prussienne du 24 mars. Le cabinet de Dresde ne partage pas l'avis du gouvernement de Berlin, qu'en vertu du traité de Vienne les duchés appartiennent à la Prusse et à l'Autriche; il rappelle les déclarations contraires des deux gouvernements, et surtout la promesse de la Prusse d'entrer en négociations avec les prétendants.

La dépêche saxonne se place sans réserve, comme la circulaire bavaroise, sur le terrain de l'article 11 du pacte fédéral; mais le ton en est plus ferme et moins favorable à la Prusse. En s'attachant à défendre les institutions fédérales, elle constate que la Prusse a moins que toute autre puissance à se plaindre de l'organisation actuelle.

On croit, dit l'*International*, que les démocrates allemands veulent profiter du mouvement provoqué par M. de Bismark, et de la proposition dont le ministre prussien a saisi la Confédération germanique.

En attendant, c'est la presse qui paie les frais de la guerre que se font, dans leurs journaux semi-officiels, les cabinets de Vienne et de Berlin. La *Gazette de Breslau* vient d'être interdite en Autriche, et la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, ne pourra plus circuler en Prusse.

On lit dans la *Gazette de Vienne*, du 13 avril :

« En présence de la proposition prussienne de réforme, la réserve est commandée. Avant tout, et malgré la défiance que doit inspirer le libéralisme de la Prusse, il faut attendre les

propositions positives du cabinet de Berlin. Le besoin de réformes est tellement urgent en Allemagne et la nécessité d'une réorganisation fédérale, conforme à l'esprit du temps, si généralement reconnue, que cette tentative en elle-même ne rencontrera certainement que des adhésions.

« Aujourd'hui, comme il y a trois ans, l'Autriche est fermement résolue à appuyer toute réforme répondant aux véritables bases de la vie politique de l'Allemagne entière et au besoin de liberté de la nation.

« Le projet prussien doit contenir un programme précis et détaillé, et on ne peut que désirer, dans l'intérêt de toute l'Allemagne, que ce programme puisse obtenir l'adhésion des gouvernements allemands. La Prusse fera bien de s'approprier quelques-uns des points de l'acte de réforme arrêté par le congrès des souverains en 1865. Bien que diverses parties aient été dépassées depuis par les événements, et que dans la question des duchés surtout les faits aient donné une autre direction au développement de maintes relations, les doctrines émises dans l'acte de réforme ont amené une entente de fait qui pourrait avoir une portée plus que passagère pour une réunion complète. Pour cela il faudrait, avant tout, de la sincérité et une réelle bonne volonté.

« Les propositions de la Prusse nous apprendront si les appréhensions qui existent à ce sujet sont fondées. L'existence même de ces appréhensions n'a plus besoin d'être démontrée. »

Le *Débat*, de Vienne, du 15 avril, apprend que les délibérations pour lesquelles les délé-

gués de plusieurs Etats secondaires viennent de se réunir à Munich ont, avant tout, en vue d'amener une entente sur ce point: que la discussion ou même la simple mise à l'ordre du jour de la proposition de réforme prussienne ne saurait avoir lieu avant que les membres de la Confédération qui se sont armés l'un contre l'autre eussent ordonné la démobilisation de leurs troupes.

La *Presse* publie des renseignements analogues.

On écrit de Berlin, le 14 avril :

M. de Bismark a de nouveau mal au pied. Il garde la chambre.

Hier, le bruit était généralement répandu que M. de Bismark et M. de Roon allaient former un nouveau ministère avec des éléments libéraux.

D'après un autre bruit, des pourparlers pour la formation d'un nouveau cabinet seraient entamés avec le duc d'Ujest (prince de Hohenlohe-Oehringen).

La France apprécie ainsi la situation en Allemagne :

« Il s'agit maintenant de l'organisation de la Confédération toute entière. Pour résoudre la vaste question qu'il pose, M. de Bismark s'appuie sur le principe démocratique moderne dans ce qu'il a de plus large. Il proclame la souveraineté du peuple pour la reconstitution de l'Etat fédéral; il réclame l'élection directe et le suffrage universel pour la création d'un Parlement germanique.

« A coup sûr, il y a là une entreprise aussi hardie qu'imprévue. Elle répond au courant de

FROUILLETON.

29

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Enfin, les hommes rentrèrent au quartier.

« Capitaine, dit l'un d'eux, le soleil est couché, où allons-nous ?

— Prenez chacun une pelle et une pioche, répondit le chef.

— Une pelle ! dit Fortin, je ne suis pas un fossoyeur.

— As-tu donc, reprit le chef, fait marché avec le sacristain de la paroisse pour qu'il creuse ta tombe ?

— Non, ce n'est pas pressé.

— Plus que tu ne crois peut-être va, prends tes précautions, car, si tu n'as point de service à rendre à ceux qui vivent avec toi, qui t'en rendra à toi-même ?

« Camarades ! continua le chef d'une voix tonnante, vous ne payez pas l'impôt, vous vous moquez du juge, et vous ne servez point le roi ! Il faut pour-

tant qu'il y ait une loi ici, autrement nous nous mangerions les uns les autres. Vous pouvez prendre qui vous voudrez pour chef, mais il faut qu'il y en ait un, et tant que ce sera moi, on m'obéira. Fortin, prends une pelle, ou sors d'ici, et tu n'es plus des nôtres. »

Fortin ne répliqua pas un mot, et exécuta la consigne.

Quand ils furent munis des instruments nécessaires, le chef, suivi de tous les hommes, se dirigea vers la chambre de Mme de la Blairie. Au bout de quelques instants, ils revinrent chargés de la boîte recouverte d'une étoffe noire. Le chef ouvrit la marche; ils traversèrent le quartier, prirent la galerie d'entrée: on cessa bientôt de les entendre.

Ainsi, à travers les planches de la cloison qui la cachait, Mme de la Blairie avait vu passer son convoi. Bien que ce ne fût qu'un jeu joué, il y avait là cependant quelque chose de lugubre; le lieu, l'heure, les acteurs, tout y prêtait. Sous l'empire de cette impression, George et Mme de la Blairie n'avaient pas encore rompu le silence, lorsque Thérèse arriva en courant; elle tenait d'une main un panier, et de l'autre une torche :

« Partons ! madame, dit-elle en relevant le rideau ;

s'il prenait fantaisie à l'un d'eux de revenir, partons bien vite !

— Où allons-nous ? dit Mme de la Blairie.

— Suivez-moi, reprit Thérèse.

Elle traversa le quartier, prit une des galeries et s'avança d'un pas rapide après avoir refermé la barrière.

La torche éclairait au passage quelques pierres saillantes de la voûte et des parois, mais à chaque instant s'ouvraient, à droite et à gauche, des galeries transversales où régnait une affreuse obscurité. En avant, la torche dissipait à peine les ténèbres à deux ou trois pas, au-delà on eût dit la bouche d'un abîme. Comme ils allaient néanmoins fort vite, George, craignant que la marche ne fatiguât Mme de la Blairie, lui offrit son bras.

« Chut ! dit Thérèse en mettant un doigt sur sa bouche.

— Merci, mon bon George, répondit à voix basse Mme de la Blairie, je ferais dix lieues pour...

— Chut ! fit de nouveau Thérèse, on vous entendrait encore du quartier. »

Au bout d'un quart d'heure, ils tournèrent subitement à gauche, Thérèse ralentit le pas.

« Maintenant, dit-elle, vous pouvez parler, nous

sommes dans la vieille carrière, la voix ne porte plus aussi loin. »

Mais son invitation demeura sans effet, ni George, ni Mme de la Blairie n'éprouvèrent l'envie de troubler le silence de ces sombres caveaux; à chaque instant le bruit de leurs pas répété par l'écho les faisait tressaillir, ils croyaient entendre quelqu'un sur leurs traces: George serrait violemment la crosse de ses pistolets, malheur à qui l'eût surpris !

Ils marchaient toujours. Enfin, le sol de la carrière s'éleva graduellement, une faible clarté apparut, le vent fit vaciller la flamme de la torche.

« Nous voici arrivés, dit Thérèse. »

Tout-à-coup Mme de la Blairie fit un mouvement d'effroi et se serra contre George.

« Je vois un homme, murmura-t-elle. »

En effet une ombre noire se mouvait au milieu d'un vide à demi-lumineux qui semblait être la sortie de la carrière.

George voulut se jeter en avant.

« Restez ! restez ! c'est le chef, s'écria Thérèse. »

Celui-ci, en entendant les voix, s'avança pour aider Mme de la Blairie à franchir l'entrée obstruée par des pierres et des broussailles.

Quand ils furent arrivés au grand air, Mme de la

l'opinion nationale, qui, depuis longtemps déjà, grossit d'année en année au-delà du Rhin et qui passionné les masses.

« La question est de savoir jusqu'à quel point M. de Bismark aura la confiance du peuple allemand. Ses procédés anti-parlementaires en Prusse lui ont aliéné tous les esprits libéraux; on a vu en lui le représentant le plus obstiné du pouvoir personnel et absolu. On l'accusera, sans doute, de mettre aujourd'hui un masque démocratique pour les besoins de sa cause et peut-être de son ambition. »

Le Temps reconnaît que tous les jours l'aspect des affaires allemandes devient plus grave et plus menaçant; toutefois, après avoir considéré attentivement les éléments de la situation, M. Neffler ne peut se résoudre à croire que la guerre est une éventualité à redouter. Le Temps constate l'isolement de la Prusse dans les conjonctures actuelles; il dit:

« M. de Bismark n'est populaire ni chez lui, ni au dehors, ni en Europe, ni en Allemagne, ni même en Prusse. Il s'est fait un rôle d'épouvantail et de trouble-fête. Il n'attire personne et inquiète tout le monde; il a l'opinion publique partout contre lui. Quel intérêt veut-il qu'excitent, même en Prusse, ses projets cyniques sur les duchés? Et quel succès peut-il se promettre de la motion révolutionnaire dont il vient de saisir la Diète germanique? Il sait d'avance que les gouvernements n'y souscriront pas, et le peuple, qu'il espère soulever contre eux, lui est à jamais aliéné. Ce coup eût peut-être réussi, s'il l'eût tenté au moment de son arrivée au pouvoir. Aujourd'hui, M. de Bismark est trop connu.

« Toutes les forces dont il peut disposer en Allemagne se réduisent exactement à l'armée prussienne. C'est quelque chose, mais ce n'est pas assez pour d'aussi vastes fantaisies. Au dehors, nous cherchons vainement les alliances qui pourraient suppléer le concours que l'Allemagne refusera. »

On mande de Bucharest que des placards affichés au coin des rues, et portant les noms des membres de la lieutenance et du ministère, proposent le prince Charles de Hohenzollern comme prince de Roumanie, sous le nom de Charles I^{er}.

Le bruit courait aussi à Bucharest que ce prince arriverait prochainement. La population paraissait satisfaite de ce choix.

Bucharest, 14 avril. — Le plébiscite pour l'élection du prince de Hohenzollern a commencé ici aujourd'hui. Le vote pourra être terminé dans tout le pays en six jours.

Une brillante illumination a eu lieu à Rome, le 12 avril, pour célébrer l'anniversaire du retour du Pape en 1850. Les places, les principaux monuments présentaient un coup-d'œil magnifique. Le général, ministre des

armes, a passé le matin en revue les troupes pontificales. Le soir, Sa Sainteté s'est rendue à Sainte-Agnès (*extra-muros*). Elle a été accueillie par de vifs applaudissements. La musique a joué, et des hymnes en l'honneur du Pape ont été chantés sur toutes les places de Rome. La foule était immense et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner.

Une contestation fort sérieuse s'est élevée entre les Pays-Bas et l'Angleterre au sujet de certaines possessions sur les côtes de la Guinée. L'International nous apprend que dans l'espérance que leur esprit conciliateur arrangerait les choses à l'amiable, le cabinet de la Haye vient d'envoyer à Londres deux commissaires. MM. Nagtglas et Elias, tous deux anciens gouverneurs des colonies néerlandaises.

D'après les dernières nouvelles reçues du Liban, Joseph Karam s'est adressé au commandant en chef des troupes ottomanes en Syrie, pour lui offrir sa soumission, en proposant de se retirer sur un point quelconque de la Roumélie. Informé de ce fait, le gouvernement turc a invité Dervich-Pacha à s'entendre avec Daoud-Pacha sur l'accueil qu'il y aurait lieu de faire à ces ouvertures. Dès aujourd'hui, les affaires de la Montagne sont rentrées dans une situation normale et propre à inspirer toute confiance dans l'avenir.

L'empereur du Maroc est très-gravement malade et on a peu d'espoir de le sauver. Il est fortement à craindre que la mort de ce souverain ne soulève de nouvelles difficultés pour les intérêts européens. En vue de cette éventualité, les agents consulaires d'Angleterre, de France et d'Espagne ont demandé à leurs gouvernements d'envoyer des navires de guerre sur les côtes du Maroc.

On a des nouvelles de la Jamaïque jusqu'au 25 mars. La commission d'enquête a ajourné ses réunions *sine die*. On pense qu'il y aura encore une séance pour clore les débats. M. Eyre a comparu une seconde fois devant la commission; il a déposé sur le bureau un grand nombre de documents pour établir la justification de sa conduite.

Les nouvelles des Etats-Unis vont jusqu'au 4 avril.

La chambre des représentants a rejeté les propositions faites par M. Stevens d'imposer un droit sur les exportations du coton.

Une proclamation du président déclare l'insurrection des Etats du Sud terminée.

La proclamation de M. Johnson donne comme motif que la guerre a eu lieu pour le rétablissement de l'Union; que le Sud a donné depuis des preuves d'adhésion sincère à l'Union, et enfin que la Constitution veut l'égalité des Etats du Nord et du Sud.

On mande de Toronto que l'ordre de licencier les volontaires canadiens a été retiré. Des troupes sont toujours envoyées vers la frontière américaine.

Le chef des fenians, en Amérique, a averti les orateurs fenians de ne plus parler en public de politique et des projets des fenians.

Une dépêche de la Vera-Cruz donne des nouvelles de Matamoros du 25 mars. La colonne française envoyée en renfort par le général Douay, avait livré deux combats au corps du général juariste Maranzo et l'avait entièrement détruit.

On écrit de Paris à l'Indépendance belge :

« Les dernières nouvelles du Mexique font regretter la perte d'un bataillon de la légion étrangère, le bataillon Briand, qui a été surpris et détruit par les juaristes dans la province du Paros. Il était à 200 lieues de tout secours. Le général Douay n'a pu arriver à temps pour le sauver. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On annonce, dit le Salut public, que des instructions sont arrivées de Paris pour préparer, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, les appartements de l'Empereur et de l'Impératrice, ainsi qu'un logement pour le Prince Impérial. Ce logement sera pris sur les pièces destinées à l'habitation du sénateur, vu l'exiguïté des appartements du palais municipal.

L'Union bourguignonne, journal de Dijon, annonce de son côté que l'Empereur passera à Auxerre la journée du 3 mai, et que d'Auxerre, Napoléon III se rendrait le lendemain vendredi à Mâcon, qui est également le siège d'un concours agricole. L'arrivée à Lyon de la famille impériale aurait donc lieu du 5 au 6 mai.

— On sait que par suite des dernières réductions dans notre armée, deux régiments de cuirassiers devaient être licenciés. L'Empereur a reçu samedi dernier, avant la revue, les colonels de ces régiments, et leur aurait annoncé que le licenciement serait ajourné.

— Après une discussion qui n'a pas occupé moins de huit séances, la Société impériale et centrale d'agriculture a décidé qu'elle maintenait le vote qu'elle avait émis en 1859, en faveur de l'abolition de l'échelle mobile, et elle a, en outre, exprimé le vœu que la législation actuelle sur les céréales ne fût pas modifiée.

— On prépare au ministère des finances un travail sur les remises accordées aux receveurs particuliers; elles seraient, dit-on, diminuées d'un huitième, mais aucun des titulaires actuels ne subirait cette diminution.

Il est également question de dédoubler toutes les perceptions qui produisent plus de 20,000 francs.

— Le jardin d'acclimatation vient de recevoir un envoi fort intéressant. Ce sont deux chiens descendant de cette race de limiers, chasseurs de chair humaine, employés jadis par les Espagnols dans leur guerre avec les Indiens, et qui servent encore, à l'heure qu'il est, à la poursuite des nègres marrons.

— On mande de Bruxelles, dit le Bulletin de Paris, que le roi Léopold II a eu une entrevue avec M. Guizot, à Claremont. Le roi aurait demandé à l'ancien ministre de Louis-Philippe ce qu'il pensait des débuts de son règne. M. Guizot lui aurait répondu que ses premiers actes étaient très-sages et qu'il l'engageait à persévérer dans sa ligne de conduite.

— On écrit de Port-au-Prince, le 24 mars :

« La ville de Port-au-Prince vient d'être le théâtre d'un épouvantable incendie. Les deux tiers de la ville, sinon les trois quarts, sont réduits en cendres. Une grande partie de la population est sans abri. Je ne puis vous dire au juste le nombre de maisons qui ont brûlé. On l'estime à environ 1,500. Quant à la perte en valeurs de toutes sortes, elle est énorme et bien au-dessus de ce que peut supporter la ville, qui ne s'en relèvera pas de bien longtemps.

« Lundi dernier, à huit heures du matin, a commencé l'incendie. Le feu a pris dans la maison John Hepburn, sur la place Geffrard. Poussé par un fort vent d'est sur la partie de la ville donnant du côté de la mer, le feu est bientôt dévoré toutes les grandes maisons de commerce qui se trouvent groupées en cet endroit. De là l'incendie continua à descendre vers le sud; mais à midi un vent d'ouest plus violent encore que celui auquel il venait de succéder, retourna les flammes du côté opposé qui, on l'espérait, en serait préservé, et en quelques heures le feu avait atteint jusqu'à l'extrémité Est de la ville donnant sur le Champ-de-Mars.

« La nouvelle du désastre ne parviendra en Europe que par les lettres particulières, l'imprimerie nationale et presque tous les établissements de ce genre ayant été incendiés. »

— On écrit de Hong-Kong au Moniteur.

Notre ville a assisté à une funèbre cérémonie, Le chancelier du consulat de France, M. le vicomte O'Mahony, est mort presque subitement il y a deux jours. Durant le temps qu'il a passé parmi nous, il avait su s'attirer l'affection de tous, et sa perte est un vrai deuil pour la colonie. A sept heures du matin, le corps a été transporté du consulat de France à l'église catholique par un détachement de marins du steamer des Messageries impériales l'Alphée, commandé par M. de l'Escaille, lieutenant de

Blairie se jeta dans les bras de George : des larmes coulaient sur ses joues pâles.

« George ! s'écria-t-elle, George, il y a trois ans que je n'ai vu briller les étoiles ! trois ans que je n'ai entendu le vent frissonner dans les feuilles des arbres ! trois ans que je n'ai respiré le parfum des champs ! Oh ! mon Dieu, soyez béni dans votre miséricorde ! »

« Merci ! Saillant, continua-t-elle en se tournant du côté du chef. Merci, je savais que vous me délivriez, j'y ai toujours compté. »

Saillant ne répondit rien : chez cet homme coupable, le cœur n'était point encore fermé complètement aux nobles émotions.

Après quelques instants de silence, Mme de la Blairie reprit la parole :

« Saillant, dit-elle, vous avez été étranger à tout le mal qui m'est arrivé, et je n'ai jamais eu qu'à me louer de vous; mais vos soins, vos égards dans le passé ne sont rien auprès de ce que vous avez fait aujourd'hui pour moi, comment puis-je les reconnaître ? »

« Parlez, Saillant; que demandez-vous ? »

— Rien, madame, sinon que vous sauviez mon honneur.

— Votre honneur ?

— Je l'ai risqué aujourd'hui pour la première fois.

— Ah ! mon pauvre Saillant, votre honneur... Ce que vous avez fait aujourd'hui vous conduirait plutôt à le recouvrer.

— Mon honneur à moi, madame, c'est la fidélité à mes camarades.

— Eh bien ?

— Eh bien, si vous vous montrez, ils sont perdus.

— J'entends, Saillant; dites-moi ce que j'y puis faire.

— Souvenez-vous, madame, que vous êtes morte pour la justice comme pour les brigands. Pendant huit jours, ne vous montrez à personne. D'ici-là, nos affaires seront débrouillées.

— Je vous en fais la promesse solennelle, Saillant : Dieu sait ce qu'il m'en coûtera ! mais vous pouvez y compter.

— Je puis me fier également à M. le comte du Tréhoux ? dit le chef en s'adressant à George; ne vous étonnez point, monsieur, Thérèse vous a nommé ce matin, je ne dormais pas.

— Vous avez ma parole, répondit George.

— Et maintenant où aller, s'il en est ainsi ? re-

prit Mme de la Blairie. Au Breil ? cela n'est pas possible.

— A la tour de Miré, dit George avec empressement.

— Qu'en pensez-vous, Saillant ? dit Mme de la Blairie, vous avez le droit de nous imposer vos conditions, et soyez sûr d'avance que nous nous y soumettrons sans plainte.

Le chef garda le silence un moment, puis il reprit :

« J'ai eu votre vie entre mes mains, madame, il est juste que vous ayez la mienne entre les vôtres. Allez à la tour de Miré ou ailleurs, votre parole me suffit : je dirai plus, donnez-moi deux jours de secret absolu, après cela prenez simplement assez de précautions pour que la justice ne soit point lancée contre nous : qu'elle vienne d'elle-même, je m'en moque ! elle est boiteuse, et nous, nous avons le pied lesté.

— Toujours faut-il, dit George, que nous arrivions sans être vus à la tour de Miré. Or, il doit y avoir six ou sept lieues d'ici-là.

— J'y ai pensé, reprit le chef; une vieille chaise, attelée de deux bons chevaux, vous attend à vingt pas. Je vous conduirai moi-même jusqu'à Saint-

Christophe, c'est l'affaire de deux ou trois heures. Une fois là, si Mme de la Blairie peut gagner à pied la tour, je reviendrai, car il faut que je sois au quartier avant le jour.

— C'est à merveille, Saillant, j'irai fort bien à pied de Saint-Christophe à la tour, et de plus loin, s'il le faut.

Alors, conduits par Saillant, ils se dirigèrent vers la voiture.

Thérèse sanglotait.

« Allons, console-toi, ma pauvre Thérèse, lui dit Mme de la Blairie; Michel ne te rendait guère heureuse, et de quelle vie tu vas être tirée ! »

— Oui, c'est vrai, madame; mais le souvenir de nos jeunes ans me revient toujours. Je le vois encore laboureur, et moi bergère. Ah ! si j'avais su l'avenir ! Enfin, il était devenu bien mauvais... et puis, comme vous dites, ça me sort d'un vilain lieu; je ne souhaitais que ça. Non, non, qu'ils partagent entre eux ! je ne veux pas de mon lot. Je suis restée là où j'étais attachée; mais, à présent, me voilà libre, je travaillerai noblement. Ah ! le bon pain que je mangerai, serait-il noir comme le fond d'un four !

— Quant à cela, Thérèse, ne t'inquiète pas, je ne t'oublierai jamais.

vaisseau. Le colonel Knox, du 9^e régiment d'infanterie de Sa Majesté, avait envoyé une escorte d'honneur, à laquelle s'étaient joints les équipages des navires français mouillés dans le port.

M. Duchêne, consul de France, conduisait le deuil, et l'on remarquait auprès de lui, en uniforme, le vice-amiral King, commandant en chef; le capitaine Noloth, commandant le vaisseau de ligne *Princess Royal*; MM. Rodriguez et Allen, consuls d'Espagne et des Etats-Unis; les membres des clergés français, espagnol et italien, et l'élite de la population de Hong-Kong.

— Paul Hermann, de la Silésie prussienne, qui a promené pendant longtemps sa petite ménagerie en Allemagne, vint la semaine dernière à Tulln (Basse-Autriche) pour y donner des représentations. La première était fixée au lundi de Pâques; à cinq heures, une foule nombreuse s'était pressée dans la baraque. Hermann prit un serpent sur son dos et entra dans la cage du lion du Sénégal dans la gueule duquel il mettait sa tête. Cette prouesse coûta la mort du téméraire, dont la tête a été broyée par les mâchoires du lion. Afin de prévenir d'autres malheurs, la bête féroce a été tuée d'un coup de feu.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA COMÉDIE FRANÇAISE A SAUMUR.

La présence sur notre scène saumuroise des cinq sociétaires de la *Comédie Française* que nous avons nommés dans notre dernière chronique, cette présence est un fait qui mérite d'être spécialement consigné.

Deux causes qui doivent être sympathiques à notre esprit local ont décidé MM. Geffroi et Regnier, M^{mes} Arnould-Plessy, Guyon et Fleury à venir dans nos murs, à savoir: la réputation d'un beau théâtre à inaugurer, le souvenir d'une ancienne amitié?

Au dire des artistes qui viennent de l'illustrer par leur talent, en ravivant sous nos yeux Molière, Delphine Gay, Firmin, Mars, etc., notre monument théâtral réunit toutes les conditions désirables pour le but qui l'a fait entreprendre.

Par ses formes architecturales, il décore avec noblesse une tête de pont grandiose; il dessine une belle place et présente aux promeneurs, aux gens d'affaires, des galeries où ils peuvent causer à l'abri du soleil et de la pluie: voilà pour l'extérieur.

A l'intérieur il satisfait les artistes pour le jeu scénique, pour la sonorité, et permet au spectateur de voir et d'entendre, à quelque étage qu'il soit placé.

Ce jugement, nos oreilles l'ont recueilli à la dérobée, au milieu des conversations de personnes dégagées de tout sentiment de person-

Le chef interrompit les remerciements de Thérèse, en priant Mme de la Blairie de monter en voiture. George y prit place aussi, après avoir mis sa bourse dans la main de Thérèse qui venait de glisser sous la banquette un panier de provisions. Un instant après, la vieille chaise roulait vers le château de Miré.

Tant d'émotions s'étaient succédé dans l'âme de Mme de la Blairie depuis l'instant où elle avait revu George, le matin, jusqu'à l'heure présente, qu'elle n'avait pu faire que deux questions toujours répétées: « Mon mari?... ma fille?... » Mais à mesure qu'elle s'éloignait des lieux témoins de son horrible captivité, le calme renaissait en elle, mille questions se pressaient sur ses lèvres; elle avait tant à apprendre!

George répondait avec une double joie, il parlait de ce qu'il aimait et à qui il aimait. Sur un point seulement, il voulut cacher d'un côté les défiances injustes du chevalier de la Blairie, de l'autre sa faiblesse pour Mallard. Mais une oreille fine saisit la moindre nuance.

(La suite au prochain numéro.)

nalité: aussi ne craignons-nous pas de le mentionner ici, parce qu'il est également le nôtre, par comparaison aux théâtres de Paris et de la province que nous avons pu voir.

Appréciations maintenant les circonstances qui ont décidé à venir dans nos murs, sans idée de spéculation, cinq notabilités artistiques de la *Comédie Française*.

L'un des membres de cette société fut l'ami de collège de notre Edile (1): or, pour nous donner un spectacle de prince, il a suffi au magistrat municipal de faire appel à des souvenirs d'amitié juvénile; ils ne s'effacent pas du cœur, ces souvenirs, parce qu'ils sont exempts de toute rivalité. M. Geffroi a donc fait appel, aussi lui, à ses co-sociétaires et chacun d'eux, répondant à sa voix, a pris sa part d'une hospitalité généreuse et cordiale, comme des applaudissements des spectateurs.

Saumur gardera bonne mémoire de la soirée du 5 avril 1866. PAUL RATOUIS.

Dans la nuit du 11 au 12 avril, nous écrivions de Distré, le sieur Bichon, meunier à Courchamps, a versé dans un des larges fossés qui bordent les marais de Chétigné. Au milieu de l'obscurité, son cheval aura pris le côté de la route, et conducteur, cheval et voiture, tout a disparu sous l'eau. Bichon s'est mis aussitôt hors de danger; il a coupé les harnais de son cheval et a fait tous ses efforts pour le retirer de l'eau. Après plusieurs heures de travail inutile, il a été demander secours chez le sieur Simon, de Chétigné, qui s'est empressé de réchauffer Bichon, glacé par un bain en cette saison, et a été porter secours au cheval.

Le lendemain, au jour, plusieurs voisins l'ont aidé avec leurs chevaux à remonter la charrette sur le chemin.

Mais il nous semble, continue notre correspondant, que cet accident devrait attirer l'attention sur ce passage vraiment dangereux, sur lequel plusieurs faits du même genre sont déjà arrivés. En suivant les traces de la charrette, on remarque qu'elle a dû verser au passage des deux ponts formés de simples pierres sans parapets. Le plus important surtout, est fort étroit et placé en biais sur le courant.

Le chemin d'intérêt commun, n° 105, d'une longueur de 12 à 15 kilomètres, relie 7 villages et 4 grandes routes; commencé depuis plus de 12 ans, il est achevé partout, excepté dans la traversée de Chétigné.

Distré et Chétigné réunis, possèdent une centaine d'hectares de biens communaux, qui, mis en valeur, rendraient cette commune la plus riche du canton Sud de Saumur, et aujourd'hui elle ne peut suffire à ses dépenses.

Avant-hier, s'est ouvert, au palais de l'Industrie, le concours hippique organisé par la Société hippique française, qui a affecté à cette fondation annuelle une somme de 51,000 fr. destinée à être distribuée en primes et médailles.

Les éleveurs ont répondu avec empressement à l'appel de la Société, et l'on peut augurer de ce premier concours les résultats les plus féconds pour l'avenir.

Au pourtour du terre-plein du palais ont été disposés les boxes pour les chevaux. Dans la nef, convertie en un vaste manège, auront lieu les épreuves et les exercices des chevaux montés ou attelés. Un carrousel sera donné par les officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

On écrit de Bourgueil, au *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Hier, vers deux heures après midi, tandis que la femme du nommé Pierre Moriceau, cultivateur, demeurant au village de Fougerolles, commune de Restigné, s'occupait des travaux de son ménage, sa fille, âgée de cinq ans environ, était sortie dans la cour de la ferme. L'enfant ne revenant pas, la mère s'inquiéta et alla à sa recherche. L'ayant appelée inutile-

(1) M. Louvet.

ment, elle eut le pressentiment que la petite fille était tombée dans le puits où, malgré les recommandations qui lui étaient faites, elle avait l'habitude d'aller regarder pour y voir son image. Ses craintes n'étaient malheureusement que trop fondées. S'étant penchée sur le puits, la pauvre mère vit son enfant se débattre à la surface de l'eau. A ses cris, plusieurs voisins accoururent. Les nommés Hersant et Selles descendirent dans le puits, où l'eau avait au moins 7 mètres de hauteur; mais ils ne parvinrent à retirer la petite fille qu'au bout de vingt minutes.

» M. le docteur Froulin, de Restigné, appelé en toute hâte pour donner des soins à l'enfant, n'a pu que constater le décès. »

On lit dans le *Phare de la Loire*:

Un incident douloureux a signalé hier un bal donné pour un retour de nocces, chez l'un des habitants de notre ville. On dansait; M. Henri Wagner père, professeur de musique, tenait le piano, lorsque tout-à-coup il s'affaissa sur le clavier. On accourut; le malheureux artiste était mort. On suppose qu'il a succombé à la rupture d'un anévrisme.

M. Henri Wagner avait 55 ans. C'était un homme laborieux, un bon père de famille, dont la mort foudroyante dans des circonstances aussi exceptionnelles a causé une vive sensation.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que le rôle relatif à la taxe municipale sur les chiens, rendu exécutoire par arrêté préfectoral du 9 mars 1866, est déposé chez M. le receveur municipal pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il y est porté.

Les réclamations seront reçues à la Sous-Préfecture pendant trois mois, à partir de ce jour.

Les personnes qui auront formé ces réclamations, ne pourront, sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus ou à échoir pendant l'instruction des dites réclamations.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 avril 1866.
Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

AVIS.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

Route départementale N° 14,
de Saumur à la Varenne.

RECTIFICATION

dans

LA TRAVERSE DE CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 17 juin 1865, qui a déclaré d'utilité publique la rectification, dans la traversée de Chenehutte-les-Tuffeaux, de la route départementale n° 14, de Saumur à la Varenne;

Vu le plan et l'état parcellaire dressés par M. l'Ingénieur en chef du département, indiquant les immeubles dont la cession est nécessaire pour la rectification de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, et appuyés de l'état nominatif des propriétaires, tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles;

Vu les articles 4 à 9 du titre 2 de la loi du 5 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

ARRÊTONS:

Art. 1^{er}. — Les plans et états indicatifs des immeubles à acquérir pour la rectification de la route départementale n° 14, dans la traversée de Chenehutte-les-Tuffeaux, resteront déposés pendant huit jours à la mairie de cette commune, à partir du 20 avril courant;

Le délai fixé pour ce dépôt courra à dater de l'avertissement qui sera donné aux parties intéressées de prendre communication des pièces sus-visées;

Cet avertissement sera publié à son de trompe ou de caisse dans la commune, tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune; il sera, en outre, inséré dans le journal publié dans l'arrondissement de Saumur.

Pendant ce délai, M. le Maire de la commune sus-désignée consignera sur un registre ouvert à cet effet les déclarations et réclamations qui lui auraient été faites verbalement, et y annexera celles qui lui seront transmises par écrit.

Ces déclarations seront signées par les parties.

Art. 2. — A l'expiration du délai prescrit, une commission composée suivant les dispositions de l'article 8 de la loi précitée du 5 mai 1841, donnera son avis tant sur le plan présenté que sur les observations qui auront été faites.

Sont nommés membres de cette commission:

MM.

Grignon, membre du conseil général;
De la Selle, id. id.;
De Fos, membre du conseil d'arrondissement;
Guionis, id. id.;
Bandriller, maire de Chenehutte-les-Tuffeaux;
Coutet, conducteur, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire.

Cette commission se réunira à la Sous-Préfecture de Saumur et sera présidée par M. le Sous-Préfet.

En Préfecture, à Angers, le 12 avril 1866.

Pour le Préfet:

Le conseiller de préfecture délégué,
Signé: DURAZZO.

Pour copie conforme:

Le Sous-Préfet,
V^e O'NEILL DE TYRONE.

(289)

Dernières Nouvelles.

Une dépêche du ministre de l'intérieur, de ce matin 17 avril, annonce que M. Bussière a été élu député du Bas-Rhin, avec dix mille voix de majorité.

Des troubles graves ont eu lieu à Jassy. Une troupe de 200 hommes environ, soudoyés, dit-on, par un sujet russe, Constantin Mourouzi, a tenté un mouvement séparatiste. Retrachés dans la maison du beau-frère de Mourouzi, les insurgés ont tiré sur la troupe: celle-ci a riposté. Il y a eu dans cette échauffourée 14 morts et 16 blessés, parmi lesquels le métropolitain de Jassy. Les auteurs et complices du mouvement ont été arrêtés, et l'expulsion de Mourouzi a été notifiée au consul de Russie.

D'après une autre dépêche de Jassy, 16 avril, minuit, la tranquillité est complètement rétablie.

Le kneaz Mourouki et ses complices étrangers se sont réfugiés en Russie par Sconfeni.

L'archevêque qui était à la tête de l'émeute et les boyards Rosnonayo et Lacesco ont été arrêtés.

Le régiment qui a réprimé le désordre est moldave, ainsi que son colonel, M. Yzernat.

Dans toute la Moldavie on vote avec enthousiasme et à l'unanimité pour le prince Charles de Hohenzollern.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 14 avril.

Texte: Revue politique. — Courrier de Paris. La reine Marie-Amélie et ses funérailles. — La Mi-Carême d'un convalescent, nouvelle, par Jules Janin (suite). — Floraison des orchidées. — Le Napoléon III, paquebot de la Compagnie transatlantique. — Les Etrangers à Paris: les Anglais, par M. J. de Laprade (suite et fin). — Physiologie de la voix. — L'Armeria Real de Madrid (suite). — Balaruc-les-Bains.

— Inauguration de la statue du bailli de Suffren, à Saint-Tropez (Var). — M^{me} Anna Coche. — Peintures de M. de Coubertin dans l'église des Jésuites, rue de Sèvres.

Gravures: Chapelle Saint-Charles Borromée, à Taylor's-Cottage Wey-Bridge (Surrey). — Funérailles de la reine Marie-Amélie: le cortège sortant du château de Claremont. — Cérémonie de l'eau bénite sur le cercueil de la reine Marie-Amélie dans le caveau de Wey-Bridge. — Bottega di vend'arrosto (rôtisserie) en plein vent dans les rues de Rome, à la fête de Saint Joseph. — Le *Napoléon III*: Salon des dames; — Cabine de famille; — Premier plan de la machine; — Office; — Le *Napoléon III* sous vapeur; — Grand salon; — Salon du roufe; — Salle de bain; — Chaufferie. — L'Armeria Real de Madrid (2 gravures). — Balaruc-les-Bains: L'abbaye de Valmagne, près Balaruc-les-Bains; — Grande salle à manger donnant sur le parc; — Le salon de conversation; — La Chaîne des Pyrénées et le lac de Thau; — Place des chalets de famille dans le Parc des bains Romains. — M^{me} Anna Coche. — Peintures de M. de Coubertin, dans l'église des Jésuites, rue de Sèvres. — Rébus.

Voici encore un petit extrait des 60,000 guérisons sans médicament par la *Revalessière*, délicieuse bouillie pour déjeuner qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Cure: N° 54,314, M^{me} l'épouse de M. le maire de Volvic, d'une maladie avec crachement de sang et toux opiniâtre. — N° 58,418, M. le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions, constipations et vomissements journaliers. — N° 64,825: Cure de Son Excellence M. le comte Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous les remèdes. — N° 48,721, M. le baron Zaluwskowski, général de division, de la goutte et de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 46,270, M. James Roberts, négociant, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de vingt-cinq années. — N° 46,422, M^{me} la comtesse de Castlestuart, de neuf ans d'une maladie du foie, irritation horrible aux nerfs et aliénation d'esprit. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur,

chez MM. A PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Épiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (309)

M. RIELLANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, Quai de Limoges, 157, à Saumur,

Préviens sa nouvelle clientèle qu'il est possesseur du nouveau ciment dentaire américain pour l'obturation des dents cariées. Ce ciment est le plus solide de tous les plombages qui ont été employés jusqu'à ce jour. Il a l'avantage sur l'or et le platine et les autres plombages métalliques oxydables dont quelques-uns noircissent les dents. L'or est trop jaune, et le platine trop brillant ne peut convenir qu'aux dents les moins apparentes. Le ciment américain n'a pas cet inconvénient: il est d'un blanc couleur de dents, il peut remplacer les parties détruites par la carie aux dents incisives et aux canines, et dissimuler les caries les plus apparentes. (616)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 14 Avril.

Froment (l'h. 77 k.)	16 70	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	16 05	(hors barrière).	59 88
Seigle	11 50	Paille de litière, id.	43 18
Orge	13 —	Foin . . . id.	56 08
Avoine anc. (entrée)	12 —	Luzerne (les 750 k)	51 19
Fèves	14 —	Grainede lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	20 —	— detréde(°/k)	100 —
— rouges	16 —	— de luzerne.	80 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza. . .	—
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	33 —
— de chenevis	52 —	Amandes concas-	—
— de lin	53 —	sées (les 100 k.)	164 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1865. . .	1 ^{re} qualité	100 à 110	
Id.	2 ^e id.	80 à 90	
Ordin., envir. de Saumur 1865,	1 ^{re} id.	45 à 55	
Id.	2 ^e id.	40 à 45	
Saint-Léger et environs 1865,	1 ^{re} id.	40 à 45	
Id.	2 ^e id.	36 à 38	
Le Puy-N.-D. et environs 1865,	1 ^{re} id.	40 à 42	
Id.	2 ^e id.	36 à 38	
La Vienne, 1865.		28 à 32	
ROUGES (3).			
Souzay et environs 1865.		75 à 100	
Champigny, 1865.	1 ^{re} qualité	160 à 180	
Id.	2 ^e id.	125 à 140	
Varrains, 1864.		75 à 90	
Varrains, 1865.		75 à 90	
Bourgueil, 1865.	1 ^{re} qualité	110 à 125	
Id.	2 ^e id.	90 à 100	
Restigny 1865.		75 à 90	
Chinon, 1865.	1 ^{re} id.	70 à 80	
Id.	2 ^e id.	60 à 65	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement, UNE MAISON, Située à Saumur, rue des Payens, appartenant aux héritiers de M. Revelière, avec très-grand jardin, susceptible d'être divisée en deux locations. S'adresser à M^r LEROUX, notaire, et au concierge de la Mairie pour visiter la maison. (190)

Etude de M^r PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

DEUX MAISONS Situées à Vihiers, place du Lion-d'Or et rue des Courtils, ET UN PETIT JARDIN rue du Lion-d'Or, Vastes dépendances.

Ces maisons sont occupées par MM. Mary et Massonneau, négociants.

Grandes facultés pour le paiement du prix. S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M^r Paul TAUREAU, notaire à Doué. (112)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

Le samedi 21 avril 1866, à midi, au manège des Écuyers de l'École impériale de cavalerie de Saumur, par le ministère du Receveur des Domaines, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de vingt-deux chevaux provenant de l'École de cavalerie, répartis ainsi qu'il suit:

Un cheval de manège, Dix-huit chevaux de carrière, Trois chevaux de fourgon. La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. Saumur, le 16 avril 1866. Le Receveur des Domaines, PARISOT. (191)

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de départ, UN FONDS DE SERRURERIE, Situé à Saumur, Très-bien achalandé S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse, A des conditions très-avantageuses. S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

A LOUER

Présentement, UN JOLI PIED-A-TERRÉ Rue Cendrière, n° 6, Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau. Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue; Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, REMISE Rue du Temple, 25. S'adresser à M. BINEAU.

GRAINES DE VERS A SOIE

Distribuées gratis. M. E. GAURON J^{ne} a l'honneur d'aviser MM. les éducateurs de vers à soie, qu'il a des graines de bonne qualité à leur disposition gratis. Il paiera les produits au cours établi par la chambre de commerce de Tours. (193)

Changement de domicile.

L'étude de M^r BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

Un jeune homme, habitué au commerce, désirerait utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours. S'adresser au bureau du journal.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes, A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix: 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

Vient de paraître: **HISTOIRES** DU **VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin, Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET. Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages. PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur: Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 AVRIL.			BOURSE DU 16 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 25	» 85	» »	67 15	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	96 25	» 25	» »	96	» »	» 25
Obligations du Trésor.	452 50	» 1	25	453 75	1 25	» »
Banque de France.	3450	» »	» »	3460	10	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1260	» 40	» »	1280	» 20	» »
Crédit Foncier colonial	575	» »	45	585	» 10	» »
Crédit Agricole	627 50	» »	» »	627 50	» »	» »
Crédit industriel.	650	» 5	» »	670	» 20	» »
Crédit Mobilier	610	» 55	» »	595	» »	15
Comptoir d'esc. de Paris.	835	» 45	» »	847	» 12	50
Orléans (estampillé)	827 50	21 25	» »	830	» 2	50
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1100	» 20	» »	1100	» »	» »
Est.	532 50	12 50	» »	535	» 2	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	867 50	15	» »	867 50	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	535	» 15	» »	545	» 10	» »
Ouest.	532 50	» 1	25	535	» 2	50
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1510	» 55	» »	1520	» 10	» »
Canal de Suez	397 50	» »	» »	415	» 17	50
Transatlantiques.	485	» 35	» »	492 50	» 7	50
Emprunt italien 5 0/0.	54 25	1 10	» »	54 75	» 50	» »
Autrichiens	365	» 15	» »	370	» 5	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	390	» 30	» »	380	» »	10
Victor-Emmanuel	100	» 7	» »	105	» 5	» »
Romains.	80	» 5	» »	76	» »	4
Crédit Mobilier Espagnol.	322 50	22 50	» »	370	» 47	50
Saragosse	177	» 3	» »	195	» 18	» »
Séville-Xérès-Séville	44	» 1	» »	40	» »	1
Nord-Espagne.	135	» 15	» »	135	» »	» »
Compagnie immobilière.	445	» 40	» »	445	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	311	» »	» »	313	» »	» »
Orléans	302	» »	» »	307 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303	» »	» »	303	» »	» »
Ouest	302	» »	» »	302	» »	» »
Midi.	299	» »	» »	303	» »	» »
Est.	304	» »	» »	307	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,